



Harcèlement sexuel en ligne

Il y a harcèlement sexuel lorsque l'enfant est offensé ou intimidé par des commentaires sexuels non désirés ou une conduite de nature sexuelle non désirée.

Le harcèlement sexuel peut être une forme « d'intimidation sexuelle » et peut revêtir un aspect coercitif. Il peut être lié à l'envoi de sextos et à l'extorsion sexuelle, par exemple, si l'enfant reçoit des images sexuelles non désirées, ou s'il est poussé à se livrer à des comportements sexuels non désirés sous l'effet de chantage.

La ou les auteurs de harcèlement sexuel auprès d'un enfant peuvent être des majeurs ou des mineurs, anonymes ou connus de l'enfant.

EXEMPLES DE HARCELEMENT SEXUEL EN LIGNE

Très souvent, le harcèlement sexuel en ligne implique l'affichage de commentaires non désirés ou le partage de contenus de nature sexuelle sur les médias sociaux ou d'autres plateformes numériques ou de messagerie. Il peut être persistant, ciblé et chercher à intimider, conçu pour causer la honte chez le jeune qui en est le destinataire.

Lorsque ces comportements s'accompagnent de requêtes ou de demandes que le jeune fasse de même ou sous-entendent une sorte de menace ou de chantage, le harcèlement peut être associé à du « grooming » (séduction malintentionnée des enfants) ou de l'extorsion sexuelle (voir les guides sur le « grooming » et l'extorsion sexuelle).

PRISE DE CONTACT DIRECTEMENT PAR L'ENFANT

Un jeune victime de harcèlement sexuel en ligne peut se sentir vulnérable, bouleversé et dans l'incertitude. Félicitez l'enfant d'avoir pris contact et saluez son courage à parler ouvertement de ses inquiétudes et de ses sentiments. Il est essentiel de rassurer le jeune en lui disant qu'il a pris la bonne décision et que vous êtes là pour l'écouter et l'aider. Il est tout aussi important de veiller à bien lui dire qu'il n'est pas fautif ni à blâmer.

Énoncez clairement la position de votre service d'assistance téléphonique en matière de confidentialité, pour que l'enfant sache ce qu'il va advenir des informations qu'il va vous relayer. Expliquez-lui notamment que tout ce qu'il vous

confie restera privé, à moins qu'il ne vous dise quelque chose qui vous fait penser qu'il court un danger et que vous pouvez faire quelque chose pour l'aider, auquel cas vous lui indiquerez les mesures que vous allez prendre.

Mettez l'enfant en confiance en lui consacrant le temps et l'espace nécessaires pour qu'il se confie davantage et vous soumette de plus amples renseignements. Ne manquez pas de reconnaître l'impact émotionnel de ce qui est arrivé, et veillez à ne pas tirer de conclusions hâtives de la situation. Les questions que vous posez doivent être claires et ouvertes, par exemple :

- À quand remonte la première fois que c'est arrivé ?
- T'a-t-on déjà demandé de faire ou de dire quelque chose d'autre qui t'a inquiété ?
- As-tu envoyé des informations personnelles à ton sujet, ou partagé des photos ?
- Sais-tu qui t'envoie ces messages ?
- Sais-tu si d'autres enfants ont été contactés par cette personne ?
- Est-ce qu'il s'est passé quelque chose qui t'a donné l'impression d'être en danger ?

C'est en écoutant l'enfant que vous serez en mesure de mieux comprendre le niveau de risque (existe-t-il actuellement une menace ou non ?), ainsi que les options offertes à l'enfant pour s'attaquer au problème (par exemple des solutions techniques :

modification des paramètres de confidentialité, blocage des individus responsables ou signalement de ces individus au fournisseur de service).

Si lors du contact, l'enfant ne souhaite pas entrer dans les détails, encouragez-le à rappeler plus tard : donnez-lui le temps et l'espace qu'il lui faut.

Lorsque vous évoquez le recours à des tiers (par ex. services répressifs), ne faites pas de promesses sur ce qu'il en adviendra. Explorez sereinement les issues possibles, et voyez comment l'enfant y réagit.

Discutez des options pratiques (voir ci-dessous).

PRISE DE CONTACT PAR UN PARENT/TUTEUR

Félicitez le parent/tuteur de sa démarche. Il est probable qu'il se sente assailli par toutes sortes d'émotions depuis qu'il a appris que son enfant est victime de harcèlement sexuel. Il peut ressentir de la colère, de la confusion, de la peur et il est possible même qu'il se sente coupable de la situation.

Ce qui prime avant tout, c'est qu'il comprenne bien que la situation n'est ni sa faute ni celle de son enfant.

Encouragez le parent à essayer de garder son calme, d'éviter de porter des jugements et de s'abstenir de toute solution prise dans la panique. Conseillez-lui particulièrement de ne pas interdire à son enfant d'avoir accès à Internet : une telle mesure aurait comme conséquence la plus probable que l'enfant s'abstiendra de lui parler de problèmes futurs de crainte d'être coupé de sa vie numérique.

Présentez au parent des conseils pratiques (voir ci-dessous) et rappelez-lui que votre service d'assistance téléphonique est mis à la disposition de son enfant qui peut appeler pour demander de l'aide. Insistez bien sur le fait que le contenu de toute conversation avec l'enfant restera confidentiel, à moins que l'enfant ne vous donne son consentement d'en parler au parent.

Si le parent/tuteur sait pertinemment que son enfant a été victime de harcèlement sexuel, ou soupçonne que c'est le cas mais l'enfant ne le lui a pas confirmé, il y a un certain nombre de choses qu'un parent peut faire pour encourager son enfant à s'ouvrir. Suggérez-lui les approches suivantes :

- **Choisissez le bon moment avec soin.** Ne donnez pas à votre enfant l'impression d'être piégé ou d'être tenu de rendre des comptes.
- **Trouvez un endroit calme.** Si votre enfant a réuni tout son courage pour vous faire part de

quelque chose qui le préoccupe, faites en sorte que votre conversation ne soit pas interrompue.

- **Posez des questions.** Essayez de ne pas porter de jugement et donnez à votre enfant la possibilité de répondre. Essayez de maintenir la conversation sur un ton fluide.
- **Rassurez votre enfant.** Dites à votre enfant que vous croyez en lui et que vous êtes là pour l'aider.

Il est important de bien insister sur les effets émotionnels potentiels d'un harcèlement sexuel sur l'enfant et de les clarifier : c'est ce qui aidera le parent à comprendre l'importance d'adopter une approche de soutien vis-à-vis de son enfant. Demandez au parent :

- L'enfant manifeste-t-il un changement de comportement ?
- S'inquiète-t-il de la santé mentale de l'enfant, que ce soit actuellement ou depuis quelque temps déjà ?

Ces informations vous éclaireront pour décider s'il est justifié d'avoir recours à d'autres services de soutien. Ne manquez pas de demander au parent d'être vigilant à tout changement de comportement ultérieur chez l'enfant, même si à ce stade le parent n'a remarqué aucun changement visible.

CONSEILS PRATIQUES :

Encouragez l'enfant à empêcher que le harcèlement se poursuive en ajustant les paramètres de sécurité et de confidentialité, et en bloquant le ou les individus responsables du harcèlement.

S'il convient de le faire, encouragez l'enfant à signaler le harcèlement sexuel. Explorez les options à la disposition de l'enfant pour signaler le problème, que ce soit au fournisseur de services, aux services répressifs ou à toute autre autorité compétente, y compris à l'école de l'enfant.

Encouragez l'enfant à conserver tout élément de preuve à l'appui du signalement qu'il pourrait faire : captures d'écran et historique des « chats ».

SIGNAUX D'ALARME :

- L'enfant a des pulsions suicidaires, des intentions d'automutilation ou manifeste un traumatisme émotionnel.
- Si un adulte ou un pré-adulte a partagé avec un enfant des contenus sexuels de manière directe



SIÈGE DE LA GSMA

Floor 2, 5 The Walbrook Building, 25 Walbrook, London, EC4N 8AF, Royaume-Uni
Tél : +44 (0)20 7356 0600

© GSMA 2016

ou délibérée, il s'agit là selon toute probabilité d'une manifestation de comportements de « grooming » (séduction malintentionnée des enfants) (voir le guide sur le « grooming »).

- La personne responsable du harcèlement a accès à des contenus sensibles (par exemple des images sexuelles du jeune) et/ou des informations sur l'enfant (par exemple, son adresse de domicile) qui pourraient conduire à une détérioration rapide de la situation, allant jusqu'à de l'extorsion sexuelle, et livrant potentiellement le jeune à un risque d'abus.

Si des signaux d'alerte se manifestent lors de votre conversation, observez la procédure standard de recours en faisant intervenir les forces de l'ordre, les services de protection de l'enfance, etc., s'il y a lieu de le faire.



SIÈGE DE LA GSMA

Floor 2, 5 The Walbrook Building, 25 Walbrook, London, EC4N 8AF, Royaume-Uni
Tél : +44 (0)20 7356 0600

© GSMA 2016